

L'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)

La Formation initiale

La 1^{re} phase de formation initiale est composée d'une partie théorique (Code de la route) et d'une partie pratique.

La partie pratique doit comporter au minimum 20 heures de formation.

À la fin de la formation, si l'évaluation de vos compétences acquises est bonne, vous recevez une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

La Phase de conduite accompagnée

Avant de débiter la phase de conduite accompagnée, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Avoir réussi l'épreuve théorique générale du permis de conduire (*le code*)
- Être titulaire de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI)

La phase de conduite accompagnée débute par une séquence de conduite de 2 heures minimum avec au moins un accompagnateur, sur un véhicule de l'auto-école. Il est remis un guide à l'accompagnateur.

La phase de conduite accompagnée dure au minimum 1 an.

Vous devez conduire au moins 3 000 km en France (la circulation à l'étranger est interdite).

Vous devez aussi participer à 2 rendez-vous pédagogiques (RVP).

Ces RV comportent une partie pratique (1h) et une partie théorique (2h).

La présence d'au moins un des accompagnateurs est obligatoire à chaque RVP.

- Le 1^{er} RV est réalisé entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale.
- Le 2^e RV doit avoir lieu lorsqu'au moins 3 000 km ont été parcourus en conduite accompagnée.

Un 3^e RV peut être organisé sur les conseils de l'auto-école ou à votre demande ou à celle d'un accompagnateur.

Conditions relatives à l'accompagnateur :

L'accompagnateur doit remplir toutes les conditions suivantes :

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans
- Avoir obtenu au préalable l'accord de sa compagnie d'assurance (l'assureur peut refuser si l'accompagnateur a commis des infractions graves)
- Ne pas avoir été sanctionné, dans les 5 années précédentes, par une annulation ou une invalidation du permis de conduire.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, dans ou hors du cadre familial.

Les + :

- Diversifier les situations de conduite
- Acquérir plus d'expérience
- Partager l'expérience et le vécu de vos accompagnateurs
- Passer l'épreuve du permis dès 17 ans
- Augmenter vos chances de réussite à l'examen du permis de conduire
- Réduire la période probatoire (jeune conducteur) à 2 ans (au lieu de 3 ans en formation traditionnelle)